



## Un témoignage de tabagisme passif : RATP

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 13 février 2002

---

Bonjour,

Je ne sais où m'adresser, et j'ai surtout l'impression que cela ne sert plus à grand chose de parler de certains sujets.

J'habite à Cergy dans le Val d'Oise et je travaille à La Défense à côté de Paris. J'emprunte tous les jours le RER pour me rendre au travail. Il est pratiquement impossible de ne pas subir le tabagisme sur les quais de ces deux gares, et j'invite volontiers des acteurs politiques ou grands spécialistes des discours sans lendemain à effectuer ce trajet. J'en ai fait part à la RATP qui m'a bien répondu courtoisement me disant que le nécessaire était fait ! Il est vrai qu'il y a des contrôleurs ! mais où ? aux abords des tourniquets et portillons pour freiner le voyage clandestin. En fait leur souci est la perte d'argent occasionnée par les fraudeurs mais certainement pas la santé et le confort des voyageurs réguliers, car ces contrôles ne sont jamais effectués sur les quais. Mais que penser des patrouilles diverses du plan vigipirate ? La police a peut-être un peu plus d'influence qu'un contrôleur ? Pas du tout, car ils laissent faire et même certains fument en patrouillant sur les quais. Une honte d'exemplarité française ! Je crois savoir, sans en être bien sûr, que l'arrêté Evin, n'est que du vent de politicien car aucune sanction ou mesure n'est prévue pour les contrevenants.

Mais je vous écris surtout pour vous relater un incident qui m'est arrivé hier soir sur le trajet de retour au domicile. Deux personnes ne se sont pas gênées pour fumer dans le wagon malgré l'interdiction affichée. Personne n'ose rien dire, car l'insécurité est aussi un critère de peur. Je me suis permis après quelques minutes de demander poliment à l'un d'eux de ne pas fumer pour la gêne occasionnée et l'interdiction affichée. La réponse est nette : un bon coup de poing ventral ! Je ne suis pas du style résigné, et j'ai pu maîtriser les deux guignols. Toutefois, je comprend leur réaction : ils se savent à l'abri, car le tabagisme on en parle beaucoup mais rien n'est fait (sauf affichage) car il ne faut surement négliger le rapport financier que cela procure à l'Etat français ! J'aurais aussi pu tirer la poignée d'alerte ! A bord seul le conducteur ! Qu'aurait-il pu faire : rien. Et surement mieux, je me serais pris une sérieuse amende pour avoir provoqué un arrêt injustifié. Donc continuons à fumer, vive l'anarchie !

Vous comprendrez ma colère, et sur le site des ministères de la santé et de l'intérieur, je n'ai trouvé aucune adresse pour exprimer ce dégoût des pouvoirs publics qui ne font que brasser de l'air pour faire bonne figure, mais où est l'action ? Des affiches, oui !

J'espère donc que vous pourrez peut-être leur transmettre mon témoignage. Je vous remercie de m'avoir lu. Je ne me fais plus d'illusion sur cette lutte et ces réglementations bien inutiles car non appliquées. Je pense devenir fumeur, mais uniquement dans les lieux interdits bien sûr !

Très cordialement. Bon courage pour votre mission ! Eric B.

Réponse :

Votre cri du cSur est éloquent ! C'est ce même réflexe qui nous a incités à nous regrouper dans une association de défense des Droits des Non-Fumeurs.

La RATP invoque la cohésion sociale pour expliquer à ses employés non-fumeurs les difficultés qu'elle rencontre à mettre en place les conditions d'application de la loi EVIN ! DNF a entrepris, avec l'aide de ces non-fumeurs employés de la RATP, un certain nombre d'actions qui devraient permettre de voir enfin ce problème interne réglé. Il va de soi qu'en l'état actuel des choses, le personnel n'est absolument pas motivé pour recommander au grand public des résolutions qu'il n'est pas en mesure de s'appliquer à lui même. Très prochainement, les actions de DNF devraient avoir une influence sur l'attitude du personnel au regard de la loi EVIN dans l'entreprise. Et cette modification des comportements devrait naturellement rejaillir sur le comportement du personnel à l'égard des utilisateurs.

Vous êtes libre de penser ou d'écrire que les pouvoirs publics ont un intérêt à ne pas voir la loi EVIN appliquée. DNF ne partage pas complètement cette opinion, même si certains fonctionnaires et certains élus font preuve de provocation en fumant dans des lieux protégés par la loi EVIN. DNF là aussi agit avec détermination. Puisque vous évoquez la manne des taxes sur le tabac, vous ne devez pas ignorer que les dépenses sociales liées au tabagisme sont 5 fois plus importantes que ces recettes.

Les action individuelles ont très peu de chance de faire évoluer le problème du tabagisme. Elles ont également l'inconvénient de ringardiser ceux qui les mènent et quelques fois, comme votre propre expérience le prouve, d'être dangereuses pour eux.

Rejoignez-nous en remplissant le formulaire d'inscription joint, expédiez autant d'exemplaires que d'infractions rencontrés du formulaire de recueil de plaintes distribuez-en à vos amis. Voilà quelques solutions simples proposées par DNF. Et ne vous méprenez pas : elles sont très efficaces car elles permettent de mettre en place une vraie stratégie !

Cordialement GA DNF